

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 11

Artikel: Autour du rapport du général Guisan... : armée et société dans les années 40
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée et société dans les années 40

par le major Hervé de Weck

Depuis une quinzaine d'années, le professeur Roland Ruffieux publie certains travaux présentés à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine de l'Université de Fribourg. Chantal de Riedmatten, une des «élues», a consacré son mémoire de licence au rapport que le général Guisan adresse, en 1946, à l'Assemblée fédérale¹. Saluons comme il le convient des recherches susceptibles de montrer aux sceptiques l'intérêt de l'histoire dite militaire. On connaît depuis longtemps cette orientation à l'Université de Zurich, à travers les travaux des étudiants du professeur Schaufelberger. Jusqu'à présent, les Romands semblaient moins intéressés.

Chantal de Riedmatten, qui laisse de côté les questions techniques en relation avec la défense militaire, s'attache à la dimension politique et sociale du rapport. Elle met ainsi en évidence l'évolution des relations entre la société suisse et son armée, à la fin d'une longue période de service actif. Avant la Deuxième Guerre mondiale, des oppositions cachées sous la façade de la cohésion nationale se manifestaient déjà dans les hautes sphères politiques et militaires. Leur survivance explique les vives discussions, entre 1945 et 1947, concernant le

commandement de l'armée et sa démocratisation.

Techniciens et généralistes

Les instructeurs suisses, depuis le début du XX^e siècle, se laissent souvent séduire par l'esprit de l'armée allemande et sa mystique de la discipline. Durant l'entre-deux-guerres, si la plupart d'entre eux détestent le III^e Reich, ils n'en admirent pas moins son armée. Ils établissent une nette distinction entre les officiers de milice et eux, les spécialistes de la chose militaire, qui doivent donner son esprit à la troupe. Le souci d'efficacité amène certains à des excès dans l'application des méthodes prussiennes, spécialement celle du *staccato-drill*². Dans les années 30, cette attitude s'accompagne souvent d'un mépris pour la politique et ses compromis, sa mentalité «petite-bourgeoise», son matérialisme. De telles attitudes se retrouvent chez des civils comme Gonzague de Reynold.

¹ Riedmatten, Chantal de: *Général Henri Guisan. Autorité et démocratie ou la question de l'inspecteur et celle de la démocratisation dans l'armée. 1939-1947*. Mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse). Fribourg, Institut d'histoire moderne et contemporaine, 1983. 230 pp.

² Il s'agit d'un «formel» que l'on impose à la troupe et qui concerne la manière de parler à un supérieur.

L'armée est le théâtre d'un affrontement entre une attitude autoritaire et des conceptions plus démocratiques. Les officiers exigent, en temps de paix, une direction coiffée par un chef militaire unique, ainsi qu'une modernisation de l'armement. Des instructeurs comme Däniker, Frick, Labhart et Wille semblent même remettre en cause la suprématie des instances politiques. Par l'intermédiaire de la Société suisse des officiers, ils portent le débat sur la place publique.

Le fait que les conceptions de la défense s'inspirent souvent de l'exemple prussien rend le dialogue difficile entre civils et militaires. Selon Chantal de Riedmatten, «l'officier a ses idéaux, le citoyen possède les siens» (p. 4). Cette remarque ne saurait s'appliquer à l'ensemble du corps des officiers dont la grande majorité, des miliciens, vit dans la nation et participe à sa vie politique et sociale.

Minger et Guisan, qui restent proches des réalités suisses, s'opposent à ce petit groupe de professionnels actifs et bien organisés. Ils luttent contre le «formalisme de caserne» des techniciens. Ce sont des «généralistes» qui savent s'adapter à l'évolution. Le chef du Département militaire a «une mentalité de la terre» que le futur général comprend bien. Ce ne sera pas le cas avec Kobelt qui s'entourera surtout de techniciens opposés au commandant en chef.

Le poste d'inspecteur de l'armée en temps de paix, accepté par les Chambres en 1939, apparaît comme un

compromis entre la conception de ceux qui veulent un homme avec le maximum de pouvoirs et de ceux qui ne souhaitent qu'un instructeur en chef. La fonction reste cependant mal définie; l'élection de Guisan reporte l'exécution de cette décision à la fin du service actif...

Le général ne va pas rester sur la réserve comme Gamelin. Au contraire, il influence les plans opératifs, l'instruction, la préparation matérielle de la défense. Il sait parler à la population et la rassurer; il maintient le moral en créant une véritable symbiose entre l'armée et l'opinion, mais en laissant aux techniciens le souci des questions purement militaires. C'est dans ce milieu qu'il convaincra le moins. Face à ces spécialistes, l'habileté et la souplesse restent sa stratégie favorite. Sa prudence ne provient-elle pas d'un manque d'assurance face à des gens militairement plus compétents que lui?

En revanche, Guisan sait exploiter les conceptions divergentes des quelques officiers qui réfléchissent aux problèmes du commandement, de la stratégie et de la conception du Réduit. Certains demandent des chars et des avions, d'autres envisagent une défense statique et décentralisée, basée sur la guerre des partisans.

Démocratisation de l'armée

En 1945, beaucoup de Suisses se demandent dans quelle mesure la doctrine d'instruction et de combat de

l'armée doit évoluer, compte tenu des expériences faites au cours du conflit. L'opinion considère les troupes américaines, avec leur apparente décontraction, comme une référence située aux antipodes du système existant dans le pays. Le maquisard «débraillé» suscite l'admiration, tandis que le col droit fait immédiatement penser à la tyrannie prussienne.

La gauche mène une vive campagne pour la démocratisation de l'armée. Ce problème occupe d'ailleurs l'ensemble de la presse suisse, depuis janvier 1946 jusqu'à la publication du rapport de Guisan. Le recrutement des officiers, les rapports entre les cadres et la troupe, la justification du drill de combat et du drill qui assure le «dressage» du soldat, voilà les thèmes les plus discutés.

Pour les autorités politiques, la démocratisation implique un retour aux pratiques du temps de paix, la primauté des civils sur les militaires. Pour les jeunes officiers «réformateurs» comme Allgöwer ou Ernst, démocratiser signifie maintenir la volonté de résistance, exorciser l'esprit prussien, détruire l'esprit de caste au sein du corps des officiers, attitude qu'ils assimilent à une forme de militarisme. Le recrutement des aspirants doit s'adapter aux modifications des structures sociales, ce qui doit ouvrir la voie aux paysans et aux ouvriers. Le *Règlement de service 1933* ne correspond plus aux réalités d'après-guerre.

Pour sa part, le chef de l'instruction

constate que le 50% des aspirants se plaignent de leurs supérieurs directs. Il se voit donc amené à interdire les coups, à mettre en garde contre les punitions collectives, car les vexations nuisent au prestige de l'armée.

Faut-il un inspecteur de l'armée?

La nécessité d'un inspecteur de l'armée avait été reconnue, juste avant le début de la Deuxième Guerre mondiale. Six ans plus tard, il s'agit d'appliquer cette décision, puisque le service actif se termine. Tous les officiers généraux, sauf deux, se prononcent alors en faveur de la désignation de ce responsable, mais une amélioration jugée indispensable par les militaires n'apparaît pas forcément judicieuse au monde politique.

La personnalité du général, qui éclipse la sienne, révèle à Kobelt «les inconvénients, pour le chef du Département militaire, de voir l'armée dirigée par un chef unique» (p. 75). Le conseiller fédéral saint-gallois, qui craint d'autre part une avance socialiste menaçante pour les radicaux, va prétendre que le poste d'inspecteur ne correspond plus à la réalité de l'après-guerre.

Les tensions qui se sont produites entre le pouvoir politique et le commandant en chef confirment, semble-t-il, le gouvernement dans son intention de supprimer la fonction d'inspecteur. Deux pouvoirs qui se contrôlent l'un l'autre, le Conseil fédéral et les commissions des pleins pouvoirs, restent étroitement liés. «Le sort de

l'inspecteur y fut probablement réglé bien avant la fin du service actif, pour satisfaire à une question de principe et à des intérêts de personnes qui estimaient avoir été trop longtemps éclipsées par la stature nationale du général Guisan» (p. 197). Cette attitude se retrouve chez les socialistes, mais aussi dans les partis bourgeois.

Guisan ne pourra pas modifier ce courant d'opinion, bien qu'il insiste sur le fait que le futur commandant en chef doit se préparer à sa tâche, dès le temps de paix... Les Chambres suivront les propositions du Conseil fédéral.

Ainsi, le gouvernement a rejeté les principales suggestions du général. Son désir de rajeunir les cadres supérieurs de l'armée est battu en brèche. Le commandant des troupes d'aviation et de DCA ne fait pas partie de la Commission de défense nationale. Les officiers généraux n'occupent pas les postes qu'il avait prévus pour eux. Le maniement d'armes est étendu à toutes les troupes. Et il reste à mieux définir les compétences du chef du département et du général, en cas de service actif.

Le commandant en chef va donc réagir dans le rapport qu'il adresse au Parlement et, à travers lui, au pays tout entier. Il en appelle à l'opinion publique face à un pouvoir civil encore imbu de ses habitudes autoritaires. Voilà le plus sûr moyen d'activer des réformes dont les responsables politiques ne veulent pas. Le général applique sa doctrine de l'unité entre le peuple et l'armée qui avait connu le succès pendant la guerre.

Les «excès critiques» du rapport ne vont-ils pas lui enlever une partie de son impact? Quoi qu'il en soit, pour la première fois dans l'histoire de l'Etat fédératif, le Conseil fédéral se sent obligé de publier un rapport à l'Assemblée fédérale concernant le rapport du général. Celui-ci semble avoir échoué, mais les chefs militaires de l'après-guerre reprendront beaucoup de ses idées, pour permettre à l'armée d'aborder le tournant des années 50.

En 1945, la Suisse dépasse «l'âge du héros», marqué par l'esprit de résistance, l'armée et le général Guisan; elle aborde «l'âge de raison» personnifié par Kobelt, ses fonctionnaires et le Parlement.

H. de W.